

Le Complot.

Nous lisons dans la Presse :

Nous informons nous permet d'affirmer que le commissaire de police, M. Lagrange, a passé vingt-quatre heures à Bruxelles dans les circonstances suivantes :

Le soldat déserteur Anson se trouvait à Bruxelles, abandonné par ses corréligionnaires politiques. Voyant s'évanouir toutes leurs promesses, et n'ayant reçu, après trois visites à M. Victor Hugo, qu'un secours de 5 fr., il écrivit à Fayolle père, avec lequel il avait été en rapport lorsque celui-ci recherchait son fils, — que dégoûté des personnes qui l'avaient trompé, il s'offrait à livrer au préfet de police des choses qu'il ignorait sans doute et qui étaient bien plus importantes et beaucoup plus graves que celles qu'il pouvait savoir, sur les menées auxquelles lui, Anson, avait été mêlé. Il demanda un sauf-conduit pour rentrer en France, en raison de son état de déserteur.

Cette lettre se trouve au dossier de l'affaire dont la haute cour est saisie.

Nous devons ajouter que cet individu, après plusieurs détours dont l'information judiciaire rendra compte, ne se rendit pas au rendez-vous donné au représentant de la police française pour rentrer en France.

D'autres faits graves qu'il a révélés sont consignés dans l'instruction.

On a arrêté, vendredi, une des personnes les plus sérieusement compromises dans l'affaire du complot. C'est le sieur Terrail.

Voici quelques détails parvenus certains sur les antécédents judiciaires de cet individu :

Né en 1833, à la Guadeloupe, et appartenant à une excellente famille de la Basse-Terre, il vint en 1842 en France, pour y faire ses études. Déjà son caractère violent se manifestait par des actes d'insubordination qui le firent expulser du collège de Sainte-Barbe. Sorti de ce collège, il se serait livré à une vie de désordre qui aurait contraint sa famille à le faire retourner à la Guadeloupe.

Là, en 1854, il fut condamné à dix jours de prison, pour violences exercées sur la personne d'un militaire qu'il prétendait faire seller comme un cheval, et par lequel il voulait se faire porter. Ce militaire se serait refusé à lui livrer sa fille.

En 1860, il fut condamné à deux mois de prison par le tribunal de la Basse-Terre, pour séquestration de personnes. Il avait enlèvement durant vingt-quatre heures, une jeune malade.

Il fut, en outre, condamné deux fois par le même tribunal pour coups et blessures sur de jeunes indiens à son service.

Ce fut après avoir subi ces diverses condamnations qu'il revint en France.

En 1867, au mois de novembre, la cour d'assises de la Seine le condamna à dix ans de travaux forcés, pour attentat à la pudeur avec violence. Il fut à cette époque, l'objet de la clémence impériale, et grâce entière lui fut faite. L'année suivante, il fut condamné à quinze jours de prison pour injures aux agents.

Le sieur Terrail est marié à une jeune femme dont la famille appartient à la plus haute aristocratie coloniale. Il est père de quatre enfants. Il a complètement dilapidé sa fortune particulière et celle de sa femme laquelle, serait, dit-on, plongée dans la plus affreuse des misères.

Cet individu a été écroué à Mazas.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

L'International, journal de Londres, annonçait hier matin, dit le Figaro, que M. Florens, contrairement à ce qu'on dit les journaux irréconciliables, n'a pas, dans un banquet, sa participation au complot, mais a seulement ajourné ses explications à ce sujet.

Nous croyons pouvoir affirmer que M. Gustave Florens a quitté l'Angleterre hier. — Ou s'est-il dirigé ?

Nous le saurions que nous ne le dirions pas ; seulement nous pouvons affirmer qu'il n'est pas passé en Amérique, comme on le prétend. Le départ de Londres de M. Gustave Florens ne nous étonne d'ailleurs nullement ; nous croyons savoir que la libre Angleterre, lasse d'être le refuge des révolutionnaires cosmopolites, est décidée à ne pas tolérer plus longtemps sur son territoire les conspirateurs étrangers qui menacent la vie des souverains alliés.

Quelques journaux se plaignent que Beaury et ses complices aient été soustraits à leur jugement naturel et que, au lieu de les traduire simplement devant le jury de la Seine, comme le fut Orsini, on leur fasse l'honneur de convoquer pour eux la haute cour.

M. le garde des sceaux avait, dans son rapport, répondu d'avance.

« Le nombre des inculpés, la nature et la gravité de l'affaire, la nécessité de connaître des renseignements fournis par les divers parquets de France, les exigences de l'ordre public, motivent l'attribution à la haute cour de la procédure et du jugement. »

De ces diverses considérations, qui toutes ont leur valeur, c'est la dernière, croyons-nous, qui a exercé sur les résolutions du gouvernement l'influence la plus décisive.

Comprend-on, en effet, quelle agitation, quelle émotion ont régné dans Paris, si les auteurs de ce complot eussent été déférés au jury de la Seine ? Se figure-t-on les clubistes de Montmartre et de Belleville venant tous les jours pendant trois semaines, — car le procès durera au moins trois semaines, — stationner sur les quais et encombrer les abords de la Conciergerie ? S'imaginer-t-on huit, dix mille individus de cette espèce, — notre évaluation est modeste, — assiégant le Palais de Justice, en dépit de toutes les mesures de police, insultant à leur passage les juges et magistrats, accueillant le verdict avec des hurlements et des huées, et s'en allant ensuite porter dans leurs foyers le désordre et l'émeute ?

Félicitons-nous donc que le gouvernement, en cherchant pour l'œuvre de la justice un milieu plus paisible, ait épargné à la tranquillité publique, au commerce, aux affaires, une épreuve si rude et une crise si funeste.

CHRONIQUE LOCALE
ET DÉPARTEMENTAL

Exposition horticole de Roanne.

L'exposition florale de la Société d'Horticulture et de Sylviculture de la Loire est ouverte en ce moment dans les jardins de la Sous-Préfecture.

Le public est unanime à en louer la richesse et l'agréable disposition. Comme nous publions plus loin le rapport du Jury, nous nous dispenserons d'entrer dans le détail de l'exposition. Nous nous contenterons de féliciter vivement une société de création si récente, due uniquement à cette initiative privée dont s'accorde généralement à déplorer l'absence dans l'esprit du public français.

La Société est, en effet, essentiellement privée, en dehors de toute espèce d'attachement administratif ; et nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de redresser une erreur répandue dans le public par un esprit de jalousie mesquine que chacun saura apprécier.

Bien des personnes croient, en effet, que cette exposition est faite aux frais de la municipalité et s'étonnent alors de voir payer un droit d'entrée. C'est une erreur et ceux qui répandent de pareils bruits dans le public savent bien que le seul concours prêt, dans cette affaire, à la Société, par le Conseil municipal,

consiste dans le don d'une médaille. Ils n'ignorent pas, en outre, que, pour répondre à cette grâceuseté, la Société a décidé que le dimanche, jour où elle pouvait espérer la plus forte recette pour rentrer en partie dans les frais qu'elle a dû faire, les jardins seront pendant une bonne partie de la journée gratuitement ouverts au public.

La Société n'a, du reste, rien négligé pour rendre agréable aux visiteurs le séjour de l'exposition. Chaque jour diverses musiques se font entendre, des buvettes bien fournies sont installées dans des bosquets, le soir des illuminations brillantes, des flammes de bengale offrent aux spectateurs un coup d'œil vraiment féérique.

Malgré le mauvais temps, la journée du jeudi s'est admirablement passée. La Fanfare du Collège, habilement dirigée par M. Perrier a fait entendre à quatre heures quelques morceaux de son répertoire ; puis un banquet de 65 couverts a réuni les jurés, les exposants et un certain nombre de membres de la Société. Une vive et cordiale gaîté n'a cessé de régner pendant ce repas auquel avaient bien voulu assister M. Néel, sous-préfet, M. le comte de Vougy, président de la Société d'Agriculture, M. Bouillier, maire de Roanne, s'était excusé par lettre de ne pouvoir accepter l'invitation de la Société.

An dessert plusieurs toast furent portés par M. Duchêne, président, à l'union des Sociétés Horticoles et Agricoles du département ; puis, M. de Vougy à M. Néel, qui avait bien voulu céder son jardin à la Société d'Horticulture et de Sylviculture de la Loire ; par M. Lounon, aux membres du jury ; enfin par M. Veilleux fils, à la Société d'Agriculture de Montbrison, représentée au banquet par M. Palluat de Bessot. Il est inutile de dire que chacun de ces toast fut accueilli avec le plus chaleureux enthousiasme.

Après le banquet, une foule nombreuse se pressait dans les jardins, illuminés comme nous l'avons dit plus haut et où la Fanfare de Roanne, si bien connue et si aimée du public, faisait entendre des morceaux vraiment remarquables parmi lesquels nous devons citer surtout une fantaisie de l'effet le plus magistral sur *il trovatore*.

Nous ne saurions terminer ce compte-rendu de la journée sans adresser nos compliments à l'intelligent président, M. Vaden, et M. Romdenne à l'habile directeur de cette Société dont la ville de Roanne a tout lieu de s'enorgueillir.

Hier vendredi, même affluence que le jeudi. La Fanfare du Collège s'est de nouveau fait applaudir, à cinq heures de l'après-midi. Le soir à huit heures, M. Nardy a fait une conférence des plus intéressantes sur l'agrement et l'utilité de l'Horticulture dont il a successivement passé en revue les diverses branches devant un auditoire nombreux et sympathique.

Pour ce soir, samedi on nous annonce une fête de nuit analogue à celle de jeudi dernier.

Enfin pour demain dimanche dans la soirée, illuminations et concert dans la grande salle de la Sous-Préfecture.

N'oublions pas non plus que, dans la journée, plusieurs Fanfares des environs se feront entendre à l'Exposition.

Vous le voyez, lecteurs, la Société n'a rien négligé ; renouvelons-lui nos remerciements.

Jean d'AINAY.

Exposition horticole.

A Roanne, du 12 au 15 mai 1870.

PROCÈS-VERBAL DU JURY

Le jeudi douze mai à onze heures du matin, Messieurs Marie, horticulteur à Moulins, Morel et Nardy aîné, horticulteurs à Lyon appelés par la Société d'Horticulture et de Sylviculture de la Loire à apprécier les produits divers apportés au concours dans le jardin de la Sous-Préfecture de Roanne, se sont réunis audit lieu ; et après un examen détaillé et comparatif, ils ont attribué ainsi qu'il suit les récompenses offertes par le programme de l'exposition.

PRODUITS HORTICOLES

1^{re} Médaille d'or de Sa Majesté l'Empereur : à M. J. M. Prost horticulteur à Roanne, pour l'ensemble de ses beaux apports. Le Jury signale surtout une belle et nombreuse collection de plantes de serre chaude et un fort beau lot de Pivoines arborecentes présentés en vases.

2^e Médaille de la ville de Roanne : à M. Bernard horticulteur à Roanne, pour la totalité de son exposition de plantes florales et d'ornement. Cet exposant a présenté surtout un lot bien choisi de Conifères, de Pelargonium et Geranium Zonales et quelques belles variétés de Rhododendron.

3^e Médaille d'or des Dames Patronesses : à M. Pétrus Charon, horticulteur à Roanne, pour son bel ensemble d'exposition florale.

Dans cet ensemble se font remarquer spécialement de beaux exemplaires d'azalées, une collection de choix de Pétunias à fleurs doubles et un beau lot d'oeillets remontants bien fleuris.

4^e Médaille d'argent du Prince Impérial : à M. Landais horticulteur à Roanne, pour ses modèles d'arbres fruitiers de diverses formes bien dirigés et soignés.

5^e Médaille de vermeil : à M. Boulay horticulteur à Roanne, aussi pour arbres fruitiers formés.

6^e Médaille d'argent, grand module : à M. Bernard, horticulteur, pour son apport d'arbres de même nature que les précédents.

7^e Médaille de vermeil : à M. Liabaud, horticulteur à Lyon, pour son bel envoi de Caladium. A la collection de ces plantes aux feuilles si splendidement moulées ou bordées était joint un riche bouquet, etc.

8^e Médaille de vermeil : à M. Girard Charles, jardinier de M^{me} la Marquise de Lévis, à Changy, pour un très bel apport de plantes de serre. La riche végétation des sujets exposés et particulièrement des travaux fait honneur à cet exposant.

Le jury est heureux de lui adresser ses félicitations.

9^e Médaille d'argent, grand module : à M. Ducher, horticulteur à Lyon (guillotière) pour sa riche collection de Pivoines arborecentes présentée en fleurs coupées.

10^e Médaille d'argent, grand module : à M. Bouchard, à Saint-Tréneux (Lyon), pour son apport de fruits conservés et sa collection de pommes de terre. Le jury a remarqué spécialement la bonne conservation des poires de Saint-Germain d'hiver et de Doyenné d'hiver.

11^e Médaille de vermeil, grand module : à M^{me} Combet pour ses bouquets montés et spécialement pour un surtout de table d'une riche et artistique élégance.

12^e Médaille d'argent, petit module : à M. Louis Arigot, jardinier de M. Barge pour son apport de légumes, peu nombreux il est vrai, mais dont la luxuriante apparence dénote la main d'un intelligent cultivateur.

13^e Médaille d'argent, petit module : M. Ducreux, de Roanne, pour sa collection de plantes grasses.

14^e Médaille d'argent, petit module : à M. Turlat cultivateur à Courcelles (Vosges) pour sa nombreuse collection de pommes de terre.

15^e Médaille de bronze : à MM. Bernard et Charon, pour leurs jolis bouquets montés.

16^e Mention honorable à M. Jules Claustrier fils, de Roanne, pour un joli choix de fleurs de pensées.

INSTRUMENTS, APPAREILS, OBJETS D'ART
HORTICOLES.

1^{re} Médaille de vermeil : à M. Rondy, de Lyon, pour l'ensemble de son exposition de meubles de jardin, de modèles de kiosques.

2^e Médaille de vermeil : à M. Dumont, de Roanne, pour ses vases d'art et statues en terre cuite, d'une magnifique exécution.

3^e Médaille d'argent, grand module : à M. Leau, constructeur à Lyon, pour ses appareils thermostat thermosiphon pour chauffage des serres et des maisons d'habitation.

Le jury félicite et remercie M. Leau, de ses efforts pour simplifier et perfectionner les appareils de chauffage des serres.

4^e Médaille d'argent, grand module : à M. Bourget, treillagiste à Lyon, (Vaise) pour ses divers abris de serre solidement et élégamment faits et offerts à prix modérés.

5^e Médaille de vermeil : à MM. Bayon et C^{ie}, de Saint-Etienne, pour leurs bannes et meubles de jardin en fer creux.

6^e Médaille d'argent, petit module : à M. Odin, pour son pavillon rustique dans le jardin ; et médaille de bronze, pour ses galeries en bois découpé.

Il est regrettable que cet exposant ait cru devoir mélanger dans sa construction, un style rustique, la charpente ordinaire sans la dissimuler.

7^e Médaille d'argent, petit module : à M. Décoré, à Saint-Haon-le-Vieux, pour ses petits travaux rustiques en bois, jardinières, tables, etc., travaux qui révèlent un intelligent et persévérant chercheur.

8^e Médaille de bronze : à M. Simon, de Roanne, pour un thermostat thermosiphon à foyer horizontal, à construction très simple et dont l'essai peut être recommandé.

9^e Médaille de bronze, à M. Fayet fils, pour ses petites jardinières en bois découpé avec beaucoup d'art.

10^e Médaille de bronze : à M. Durand, tannier, à Roanne, pour jardinières et stores en bois.

11^e Médailles d'argent à M. Marivet-Lebœuf, et à M. Lefebvre, couteliers à Roanne. (Rhône).

12^e M. Gynat de Francheville (Rhône) constructeur de serres pour construction de chassis pour baches bien exécutés et offerts à prix modérés.

Le jury mentionne l'appareil brûleur présenté par M. Blondot de Villefranche (Rhône). Cet appareil en fonctionnement lance un jet de vapeur à 100 degrés qui est capable de tuer la pyrale de la vigne et autres insectes sous les écorces des végétaux ligneux non feuillés. L'emploi de ce brûleur est à essayer.

Il mentionne encore le magnifique juniperus Drupaceus (genévrier) présenté par M. Paul Gouttenoire, exemplaire remarquable et d'une belle végétation.

13^e Médaille d'argent, petit module, à M. Balouzet mercier de Roanne, pour son système de ruche très ingénieux et excessivement pratique.

Le jury signale à l'attention du public un magnifique exemplaire de l'herbier de la flore française par M. Cuzin, aide-naturaliste au jardin botanique de Lyon, secrétaire général de la Société Impériale d'Horticulture du Rhône.

Le jury en terminant, félicite avec bonheur la jeune Société d'Horticulture et de Sylviculture de la Loire, sur la belle exhibition horticole qu'il a eu l'honneur d'apprécier et le plaisir d'admirer.

A la Société entière, et tout particulièrement à son aimable président et à son vigilant secrétaire-général, à la commission d'exposition et aux exposants, les félicitations les plus sincères du jury.

Les Jurés : MARIE, NARDY aîné, MOREL.
Roanne, le 12 mai 1870.

Le Courrier de Roanne n'a pas été satisfait de notre attitude durant la période électorale plébiscitaire, et M. E. Critot, porte-plume de la rédaction, s'est chargé de nous faire part de ce mécontentement.

Notre intention n'est certainement pas de répondre à son article en détail.

Nous prenons la parole pour un fait personnel et seulement pour faire savoir à M. E. Critot que, « fausse modestie à part et après nous être bien tâté », nous hésitions encore à partager avec lui. Et d'abord, vous feriez réellement un marché de dindon, cher ami, puisque vous ne sauriez en faire d'autres.

Quant au *tocin* des guerres civiles que vous nous envoyez chercher loin dans l'histoire, vous en auriez retrouvé des traces bien plus près de nous, tant soit peu que vous eussiez su d'histoire contemporaine. Mais bah ! à quoi pourraient bien vous servir ces notions d'histoire si, comme il paraît, vous voulez continuer ici vos proesses de Saint-Etienne.

Et puis que signifie donc, sous votre plume, le mot de *marguillier*, s'il est vrai, comme nous l'avons lu dans l'Echo de l'Ardeche, qu'élevé charitablement à l'école ecclésiastique des Carmes, rue Vaugirard, vous étiez sur le point de prendre le froc, lorsqu'un bureau de placement de Paris vous expédia à Saint-Etienne pour rédiger l'Eclair.

Pour un défrôqué, convenez, Monsieur, que *marguillier* est un mot malheureux.

C'est ou un regret ou un souvenir, choisissez !

Mais brisons-là, et, en terminant, qu'il nous soit permis d'élever un peu ce débat et de le porter sur son véritable terrain.

Il vous a été très-désagréable, Messieurs les irréconciliables, que le parti conservateur s'affirme aussi énergiquement qu'il l'a fait. Nous vous en donnons acte. Mais ne vous figurez plus qu'on vous laissera, comme par le passé, inconscients des malheurs que vous vous préparez, troubler la tranquillité publique, fomenter le désordre et nous pousser vers l'anarchie sans tenter quelques efforts pour faire échouer vos plans.

E. MARION.

Marguilliers ??

Que veut dire par là M. le Rédacteur en chef du Courrier ?

Que nous sommes de pauvres citoyens, des trembleurs, des réactionnaires, sans doute.

Notre esprit de conservation exagéré nous aurait, suivant M. Critot, mal fait interpréter les paroles de M. Delescluze. D'après M. Delescluze, en effet, si les non sont en majorité « il n'y aura plus ni Empereur, ni dynastie, ni grands corps d'Etat, ni magistrature, ni fonctionnaires d'aucune sorte. »

Cela veut bien dire, textuellement parlant, que les institutions actuelles sont mauvaises et qu'on en doit faire table rase ; ou bien c'est une figure de rhétorique, pour exprimer qu'elles doivent être profondément modifiées, et c'est ce dernier sens qu'y attache M. Critot, un disciple qui revendique la vraie interprétation de la pensée du maître.

Quel que soit le sens de cet alinéa, qu'il s'agisse d'une transformation complète de notre état social, ou de modifications importantes, il est bien certain que voter *non* c'était, dans la pensée de M. Delescluze et dans celle de M. Critot, travailler à la chute de l'Empire ; renverser l'Empire. C'était bien, d'après les feuilles radicales, la clef de toutes les réformes possibles : qu'il s'agisse d'impôt, d'armée, de magistrature ou d'administration.

Telle était bien la pensée exprimée par M. Delescluze, et c'était aussi la vôtre. Telle n'était pas la nôtre et le pays a montré qu'il était avec nous. Etions-nous donc pour cela des trembleurs, de pauvres citoyens, des réactionnaires, comme vous l'avez dit d'une façon comique nous désignant à la malveillance du public par cette épithète de *marguilliers*.

Nous voulons, comme vous, des impôts modérés, une armée dont l'effectif de dépense passe les besoins du pays ; nous voulons une magistrature digne, une administration peu coûteuse, mais nous sommes persuadés que l'empire libéral, l'empire transformé en gouvernement constitutionnel, n'est pas un obstacle au but que nous poursuivons, et nous n'avons jamais cru, comme vous l'avez répété, que le sénatus-consulte présenté à l'acceptation du peuple français, fut un piège tendu à la crédulité publique.

Sommes-nous des marguilliers, parce que l'histoire nous apprend et parce que nos pères nous ont dit les maux qu'entraîne à sa suite une révolution ? Sommes-nous des marguilliers, parce que, en vous accordant que la République soit l'idéal des gouvernements, nous croyons, les uns, qu'elle est peu appropriée au caractère français, les autres, que c'est une forme de gouvernement prématurée ? N'avez-vous pas dit maintes fois, qu'il fallait instruire le suffrage universel pour faire des hommes, et vous qui déplorez amèrement le manque de vertu civique en France, improviserez-vous une république sans citoyens ?

Il est vrai, citoyen Critot, que « le peuple souverain siégeant dans ses comices », vous auriez sans doute la direction d'un petit comice où vous dessineriez le plan de ce gouvernement parfait dont vous tenez le modèle à la disposition du public.

Mais cela ne nous rassure pas ! Non moins libéraux que vous, guidés par des chefs, d'esprit aussi éclairé, d'âme aussi libérale que les vôtres, nous suivons une autre direction.

MM. Guizot, Laboulaye, de Girardin, Guérout, Duvernois sont des marguilliers recommandables, en compagnie desquels on peut marcher sans crainte de marcher en arrière.

Ce mot insultant de marguillier nous laisse donc indifférents, d'autant plus indifférents qu'on peut vous renvoyer l'épithète avec à propos.

N'êtes-vous pas tous un peu marguilliers, MM. les écrivains révolutionnaires, depuis que M. Ullach, un de vos chefs de file, tire le cordon de la cloche une fois par semaine.

Pauvres marguilliers, maladroits sonneurs de cloches fêlés ! le concert spirituel produit par vos sonneries exaspérées fut si discordant qu'il a grossi le nombre des partisans de l'Empire. C'est l'opinion de M. Peyat de l'Avvenir National, de Jourdan, de Castagnary, du Siècle. Ces Messieurs répudient aujourd'hui toute solidarité, avec certains rédacteurs de la *Marcellaise*, du *Rappel*, du *Réveil*, auxquels vous emboîtez timidement le pas et que vous suivez d'un peu loin, dans la crainte non pas de tomber dans l'exagération et dans l'insulte, mais, (c'est un des vôtres qui nous a expliqué les causes de cette modération relative), dans la crainte salutaire et peu héroïque, des procès et des amendes dont vous avez si grand peur.

A marguillier, marguillier et demi.

C. DECHASTELUS.

Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer la lettre suivante. Inutile d'ajouter que nos colonnes sont à la disposition de notre premier correspondant s'il juge à propos de répliquer.

Pouilly-sous-Charlieu, le 5 mai 1870.

Monsieur le Directeur,

Cette semaine seulement, nous avons eu connaissance d'un article qui a paru dans l'Echo roannais du 24 avril dernier, signé : *Un ancien instituteur*.

Nous vous prions donc de vouloir bien insérer la réponse, dans votre honorable journal, de vos très-humbles serviteurs.

Nous avons hésité un instant de répondre à des dires, aussi entachés de légèreté que d'ignorance à l'adresse des honorables collègues, même congréganistes, que voici :

« Décidément le Courrier de Roanne en veut aux instituteurs congréganistes, et, chaque semaine, M. E. Critot en fait dans son journal l'objet d'un article plus ou moins bien raisonné. »

« Les adversaires des ordres religieux se plaignent surtout de ce que tous les frères n'ont pas de brevets de capacité. Mais, dans une école composée de plusieurs classes, est-il nécessaire que tous les professeurs possèdent l'instruction au même degré ? Evidemment non, et tout homme du métier pense le contraire. »

« Une institution laïque, avec la meilleure volonté, ne pourra faire autant de bien que les frères congréganistes : l'instituteur laïque est marié, a des enfants ; il faut qu'il songe à l'avenir, qu'il ménage sa santé. Le frère ne doit penser qu'à sa classe ; si sa santé s'épuise on le renvoie à la maison-mère, un autre prend sa place et tout est dit. »

« Celui qui se permet d'écrire ces lignes a quelque expérience dans la question, ayant été, pour son malheur, pendant trop longtemps instituteur communal. L'expérience qu'il en fait lui-même, lui a prouvé que, dans les communes importantes surtout, les frères seuls peuvent donner, par la division des classes, un enseignement rapide et so-

lide. Mais, assez... je me surprends à faire encore le maître d'école. »

D'abord, pour notre part, nous ignorons la polémique engagée entre M. E. Critot et les instituteurs congréganistes, mais, cher collègue anonyme, votre première phrase à notre adresse a dû vous coûter assez de mémoire... Sans doute que votre grand-mère, animée d'un zèle louable pour votre avenir vous aura dit souvent : « Je te connais, mon petit-fils, fais-toi frère, tu feras plus de bien qu'étant instituteur laïque ; là aujourd'hui, demain ailleurs, que t'importe, tu n'auras ni femme ni enfants à nourrir. »

Votre septième phrase, prouve qu'elle avait raison, puisque vous repliant sur vous-même vous reconnaissez avec amertume que vous l'avez compris trop tard. Nous nous étonnons que vous n'avez pas ajouté : L'armée de bons capitaines, d'excellents généraux, mais ils vaudraient bien davantage s'ils étaient tous célibataires ; ils ne révéraient que fusils, batailles et exercices. Cette confession publique du peu de réussite que ce magister a dû obtenir dans la noble carrière enseignante, n'a donc pas laissé en lui une étincelle de cette première récompense du sentiment d'un devoir accompli. Il pense comme le bon roi Jean, que si les lumières enseignantes étaient bannies du reste de la terre elles devraient au moins se retrouver quelque part dans un corps enseignant.

Passons sous silence, pour être bref, sur le choix judicieux qui préside au recrutement des instituteurs laïques, sur les développements intellectuels et moraux, sur les exercices pratiques par lesquels on éprouve et forme le jeune instituteur, avant de lui confier la direction d'une école publique. Je dis que le célibataire ne connaît jamais ce profond secret de l'amour d'un père pour ses enfants ; ce feu sacré qui le rend si bon et si capable du plus noble dévouement. Cet amour, c'est une lumière vivifiante qui inspire le maître, et par lui, communique aux élèves une flamme qui les épure et les transforme. C'est en un mot, la vie d'une classe ; c'est la substance et l'âme de celui qui la fait. La meilleure volonté du célibataire est souvent lassée, éteinte par cette nature inculte, avec des enfants légers, menteurs, inconstants et sans souci de la peine qu'on se donne pour les former. Aussi, ne voit-on pas souvent des congréganistes, abandonner cette carrière après quelques années d'exercice. Tandis que l'amour paternel pulvérise ces difficultés, il voit ses propres enfants, il les aime toujours malgré leurs défauts. Et tous ceux qui lui sont confiés, ne sont-ils pas naturellement placés dans ce cercle de l'amour ? Et les défauts de leur âge, ne sont-ils pas pour lui un nouveau motif de zèle ?

Voici le modèle proposé par celui qui a enseigné toute charité sur la terre à l'éducation de la jeunesse. Voyez, dit-il, comment une poule se conduit envers ses poussins ; voyez avec quelle sollicitude elle veille sur eux ; comme elle va toujours les appelant avec tendresse ; comme elle les assemble autour d'elle, comme elle les défend de leurs ennemis ; en un mot, elle s'oublie elle-même pour s'occuper uniquement de leurs besoins. N'est-ce pas là, la vraie figure de l'amour paternel du père de famille.

Les écoles dans les grands centres de populations, qu'occupent particulièrement, jusqu'à ce jour, nos honorables collègues congréganistes, ne constituent pas une preuve que les résultats rapides et solides obtenus, ne soient pas acquis aux instituteurs laïques à plus d'un titre ; car instruire, n'est-ce pas former le cœur, l'esprit et le corps de l'enfant ? L'instruction réelle, ne dépend pas de la quantité des matières qui sont enseignées, ou du nombre de pages que l'on apprend ; pas davantage d'un plus grand nombre de maîtres adjoints, tels que notre adversaire les voudrait. La vraie pédagogie, a sa source dans la vocation ; elle se développe par l'expérience, et se confirme par la pratique. Ce n'est pas parce qu'on endosse un habit différent, que l'on prend possession de soi-même pour bien enseigner. Le bon maître n'ignore pas qu'il faut avant tout, aimer les enfants qui l'entourent, vouloir leur bien, trouver dans

On lira dans les journaux de Paris l'énergique lettre adressée à la *Marseillaise* par quatre vingt-cinq sous-officiers et caporaux du 18^e bataillon de chasseurs à pied. Ce journal avait publié un prétendu manifeste, approuvé, disait-il, par dix sous-officiers, vingt caporaux et cinquante chasseurs. Or, ce manifeste n'était signé que du nommé Victor Cyrille, accusé de vol par ses camarades, et déserteur. Les sous-officiers et caporaux du 18^e bataillon de chasseurs protestent énergiquement contre la solidarité de principes et de sentiments que le nommé Cyrille ose affirmer avoir trouvée parmi eux. « Nous aussi, disent-ils en finissant, nous sommes du peuple, mais pas du vôtre. »

Convocation de la Haute-Cour

NAPOLÉON,
Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
Vu le rapport de notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes;
Vu l'article 54 de la Constitution du 14 janvier 1852;
Vu les articles 1, 5, 11 et 12 du sénatus-consulte du 10 juillet 1852;
Attendu que des pièces communiquées au ministre de la justice par le procureur général près la Cour impériale de Paris résultent l'existence d'un complot ayant pour but de commettre des crimes prévus par les articles 86, 87 et 89 du Code pénal;
Ayons décrété et décrétons ce qui suit:
Art. 1^{er}. La chambre des mises en accusation de la haute cour de justice est convoquée pour statuer sur les faits se rattachant audit complot.
Art. 2. M. le conseiller Lascoux présidera la chambre d'accusation de la haute cour. Les fonctions de procureur général près la haute cour seront remplies par M. Grandperret, procureur général, assisté de MM. Dupré-Lasale, premier avocat général, Bergogné et Lepelletier, substitués du procureur général.
Art. 3. Notre garde des sceaux, ministre de la justice, et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait au palais des Tuileries, le 4 mai 1870.
NAPOLÉON.
Par l'Empereur :
Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
ÉMILE OLLIVIER.

Nous nous faisons un véritable plaisir d'annoncer que M. Bois, élève du collège de Roanne, reçu bachelier es-lettres au mois d'août dernier, vient, dans la session de Pâques de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-sciences.

Les nouveaux propriétaires de l'Établissement de **SAILLES-BAINS** préviennent le public que l'Établissement et les hôtels seront ouverts le premier juin prochain.

Prière de rapporter au Café du Théâtre de Roanne les **DEUX CHAPEAUX NOIRS**, à haute forme, qui y ont été changés par erreur dans le courant de la semaine dernière.

Pour se faire une idée de l'activité déployée durant la période électorale, il n'est pas sans intérêt de savoir combien le bureau de poste de Saint Etienne a distribué de bulletins, manifestes, journaux ou circulaires. Le nombre s'en est élevé à près de deux millions trois cent mille. Il en a été répandu certainement quatre ou cinq fois plus par des distributeurs officieux.

On arrive ainsi au chiffre de douze millions. A Roanne, la poste a distribué 60,000 imprimés en sus de sa distribution normale, et il a été distribué à la main au moins 30,000 manifestes et 200,000 bulletins de vote. Ce qui représente la somme pour notre arrondissement, assez ronde de 280,000 imprimés de diverses natures et origines.

L'ouverture du service d'été pour toutes les lignes du réseau de Paris à Lyon et à la Méditerranée, est fixée au lundi 16 mai.

A la même date aura lieu l'ouverture de la ligne entière, de Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes, par suite de l'achèvement de la section de Langeac à Villefort, à la réception de laquelle il vient d'être procédé.

Une nouvelle section, celle d'Auxerre à Clamecy, sera aussi livrée à l'exploitation, mais seulement vers la fin du mois de juin prochain.

Théâtre de Roanne.

Je n'ai pu, cette semaine, assister aux représentations de la troupe de M. Paul Didier. Aussi lecteur serai-je assez embarrassé pour vous en parler si je n'étais allé aux informations.

Je pourrais, du reste vous dire que nous avons rarement vu à Roanne une compagnie dramatique mieux composée que celle qui séjourne en ce moment dans notre ville. La plupart des artistes qui en font partie; Marius, M^{lle} Magnan, etc., nous sont connus déjà, nous avons pu apprécier leur talent l'an dernier lorsqu'ils nous donnaient, sous la direction de M. Lamy des représentations si suivies au fort même de l'été. Zehr et Désirée Devigne, les meilleurs pensionnaires de M. Georgis nous sont restés et nous devons féliciter M. Didier d'avoir su se les attacher.

Quant à lui, j'ai pu l'apprécier lors de son début à Roanne et je suis heureux de constater que j'ai trouvé en lui un comique parfait; toute la salle riait à gorge déployée des mécomentures du malheureux fusilier Landremol.

Quant à la représentation de jeudi dernier, les on-dit m'ont fait regretter mon absence involontaire. On a surtout loué devant moi Didier, Marius, Mmes Laure et Jeanne, et je me hâte, lecteurs, de vous faire part de ces renseignements.

Jean D'AINAY.

Aujourd'hui dimanche 15 mai, première représentation :

LUCRÈCE BORGIA
Drame en cinq actes, par Victor Hugo.
A la demande générale :
LA CONSIGNE EST DE RONFLER
Comédie-vaudeville en un acte, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Granger et Lambert Thiboust.
LE CAMP DES BOURGEOISES
Comédie en un acte du Gymnase, par M. Dumanoir.
On commencera à 8 heures précises.

M. Vial, curé de Soutenon, est décédé le 29 avril, à l'âge de 74 ans.
M. Marnat, ancien curé de Montrottier, est décédé le 9 mai, à l'âge de 80 ans.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 1^{er} au 14 mai 1870.
Mariages (9).
Mit Antoine, tisseur, 44 ans, et Valois Madeleine, brodeuse, 44 ans.
Goudier François, potier, 23 ans, et Chossadase Marie, tailleur, 17 ans.
Perron Angélique, tisseur, 28 ans, et Bayon Marie, tisseuse, 20 ans.
Pralus Claude, rentier, 48 ans, et Délébe Louise, rentière, 26 ans.
Darmezin Claude-Marie, tailleur d'habits, 42 ans, et Treille Jeanne, 35 ans.
Lespinasse Vital, agent d'assurance, 45 ans, et Weber Françoise, 26 ans.
Dessert Lazare, teinturier, 20 ans, et Gouttebaron Jenny, 20 ans.
Sauteret Pierre, tisseur, 29 ans, et Dévernoir Jeanne, tisseuse, 22 ans.
Chassain Antoine, tisseur, 24 ans, et Baccot Marie, 19 ans.

Naissances (23).
André Henriette, fille de Honoré Audiffred, et de Rafin Marie.
Casson Jean, fils de Benoît Casson, et de Devourdy Françoise.
Champalle Victorine, fille de Julien Champalle, et de Chetail Benoitte.
Girard Joseph, fils de Gilbert Girard, et de Fargetton Antoinette.
Massot Marie, fille de Claude Massot, et de Juri Marguerite.
Boline Françoise, fille de Claude Boline, et de Valey Marie.
Gretin Benoit, fils de Adrien Gretin, et de Palabot Benoitte.
Longère Victor, fils de Jean Longère, et de Vacheron Claudine.
Crozet Paul, fils de Etienne Crozet, et de Goutorbe Marguerite.
Chatre Geneviève, fille de Simon Chatre, et de Dessertine Marguerite.
Grumel Claudine, fille de Claude Grumel, et de Thevenin Anne.
Goutelard Antoine, fils de Antoine Goutelard, et de Paras Marie.
Dumas Désiré, fils de Jacques Dumas, et de Fessy Jeanne.
Dessert Jeanne, fille de Lazare Dessert, et de Gouttebaron Jenny.
Prévost Eunice, fille de Jean Prévost, et de Aymon Catherine.
Cherpin Jeanne, fille de Claude Cherpin, et de Jal Claudine.
Baulieu Paul, fils de Denis Baulieu, et de Buss Marie.
Cordon Marie, fille de François Cordon, et de Breuil Mélanie.
Joannis Elise, fille de Benoît Joannis, et de Goy Marie.
Charbonnier Marius, fils de Eugène Charbonnier, et de Lespinasse Caroline.
Traclet Alphonse, fils de François Traclet, et de Bonnefond Henriette.
Patet Barthélemy, fils de Michel Patet, et de Arthaud Marie. — 1 enfant naturel.

Décès (25).
Bargoin Antoinette, épouse Chantelot, hobeuse de coton, 50 ans.
Bochard Pierre, serrurier, célibataire, 18 ans.
Dupuis Antoine, matelassier, 63 ans.
Louise, épouse Monchanin, tisseuse, 39 ans.
Combe Claude, menuisier, 69 ans.
Cartalas François, 12 ans.

Sautet Pierre, 5 mois.
Picaric Jean, 3 ans.
Paire Françoise, veuve Perret, 38 ans.
Journin Jean, 48 ans.
Badolle Laurence, épouse Depoix, hobeuse de coton, 70 ans.
Chabaud Jean, marchand colporteur, 52 ans.
Labourrier Catherine, veuve Martinet, hobeuse de coton, 72 ans.
Guillemain Benoitte, veuve Valois, 85 ans.
Buquet Jeannette, épouse Berthelier, femme de ménage, 53 ans.
Pelletier Claude, 65 ans.
Brunelin Jean, épicière, 51 ans.
Lachise Claude, 19 ans.
Vallet Jean, propriétaire, 70 ans.
Durand François, ébéniste, célibataire, 32 ans.
Masson Claire, veuve Gontorbe, rentière, 80 ans.
Peillon Michelle, 2 ans.
Guedeney François, employé au chemin de fer, 47 ans.
2 enfants morts-nés.

Le Phosphate de fer de Leras, docteur ès-sciences, est toujours sans rival pour la guérison des maux d'estomac, des pâles couleurs, de l'appauvrissement du sang et de la leucorrhée. Voici le résumé de l'opinion de deux des princes de la science:

« Il faut le classer parmi les ferrugineux qui vont bien aux malades dont les organes digestifs supportent mal les préparations de fer. »
« Souberan, professeur aux Ecoles de médecine et de pharmacie. »
« C'est selon moi, la meilleure des préparations ferrugineuses, et dont l'administration donne les résultats les plus rapides. »
« ARAN, médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie. »
— Dépôt dans les bonnes pharmacies. — 680

HYDROTHERAPIE

Nous nous faisons un devoir de rappeler aux malades l'Institut hydrothérapique, 25, rue Sala, Lyon, dirigé par le docteur Lemanski.

REVUE COMMERCIALE

Vendredi matin. — Depuis lundi, la position de la place a changé d'aspect; la confiance est revenue, et on a obtenu 5 à 10 c. de hausse sur les fils pour tissage mécanique dans les n^{os} 24 et 30.

Les autres fils sont sans changement, mais, en présence des besoins, il faut compter plutôt sur la hausse que sur le maintien des cours actuels; la production des fils diminue beaucoup dans la Normandie.

Il s'est fait beaucoup d'affaires en tissus écrus de toutes sortes, avec 1 c. de faveur sur C^e 30 qui a obtenu le prix de 37 c; on demande aujourd'hui 37 1/2.

La rouennerie, les mouchoirs et l'indienne n'ont vu encore que peu d'acheteurs.

Il s'est traité de fortes affaires pour l'Algérie à prix très fermes.

Mulhouse 11 Ct. — Le marché a plus de ton; il s'est traité passablement d'affaires.

18 portées 20 fils 39 c.

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne	Charlieu	Montbrison
Froment 1 ^{re} q., d.-déc.	3 80	4 00	4 00	4 15
id. 2 ^e qual. id.	3 70	3 90	3 85	4 00
id. 3 ^e qual. id.	3 60	3 80	3 70	3 90
Seigle 1 ^{re} qual. id.	2 30	2 55	2 50	2 90
id. 2 ^e qual. id.	2 25	2 45	2 35	2 75
id. 3 ^e qual. id.	2 20	2 35	2 30	2 60
Orge, double-décalitre	2 25	2 45	2 40	2 40
Avoine, id.	1 50	1 55	1 50	1 60
Haricots, id.	5 00	6 00	5 50	6 00
Farine 1 ^{re} q., les 125 k.	45	44	45	44 00
id. 2 ^e q., id.	45	44	45	44 00
id. 3 ^e q., id.	40	38	40	40 00
id. 4 ^e q., id.	35	33	35	35 00
Pain blanc, le kilog.	0 60	0 60	0 60	0 60
id. bis, id.	0 55	0 55	0 55	0 55
id. de ménage, id.	0 30	0 30	0 30	0 30
Foin, les 100 kilog.	8 25	7	10	10
Paille, id.	4 00	3 80	4 50	4 50
Oeufs, la douzaine.	0 60	0 60	0 60	0 60
Beurre, les 500 gram.	1 00	1 10	1 20	1 20

HOSPICE DE ROANNE

Adjudication de Travaux à faire

Le 6 juin prochain, à 10 heures du matin, au bureau de l'Hospice de Roanne, il sera procédé à la mise en adjudication, de la construction d'un **HANGAR** dont le prix estimatif est de fr. 6,400, suivant les devis et plans dressés par M. MICHAUD, architecte à Roanne.

Il sera donné communication des plans, dessins, devis estimatifs et des clauses et conditions générales de l'adjudication, dans les bureaux de l'Hospice.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il ne présente les garanties de bonne exécution.

Fait à Roanne, le 14 mai 1870. 799 2-1

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

LAPANAMINE ROZIERE est faite avec le bois de quillay (dit Panama); elle se dissout dans l'eau tiède, ce qui dispense la ménagère de faire cuire le bois de Panama.

Avec un **PAIN DE PANAMINE** on peut nettoyer aussi bien que le dégraisseur, un habillement d'homme ou de femme.

Le prix du Pain, 25 centimes et 40 centimes. Se vend dans les magasins d'épicerie.

SE DÉFIER DE LA CONTREFAÇON.
On vend sous le nom de pain de Panama de mauvais savons mélangés de terre.

LA VRAIE PANAMINE ROZIERE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom rozier, chimiste, brev., à Romainville (près Paris), inventeur des Pastilles d'oignons pour le pot-au-feu. 12-3 779

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A ROUEN

ÉMISSION DE 88.000 OBLIGATIONS
Messieurs les Souscripteurs sont invités à faire, du 10 au 15 mai, chez **MM. Emile ERLANGER et Cie**, 20, rue Taibout, le second versement de 70 francs par titre souscrit.

Ils recevront par contre un titre provisoire libéré de 95 francs, donnant droit, après libération, à une obligation avec jouissance du 1^{er} juillet 1870.

Le solde de 200 francs pourra, à la volonté des porteurs, être versé à toute époque avant le 1^{er} janvier 1871, l'intérêt à raison de 5 % l'an, depuis le 15 mai 1870 jusqu'au jour de la libération à la charge des Souscripteurs.

Les titres provisoires seront échangés contre des titres définitifs aussitôt que le décret d'utilité publique sera intervenu en ce qui concerne la concession d'Eu-et-Loire.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen.
L'Administrateur délégué.
Vicomte de VILLERMONT.

Pensionnat de demoiselles

M^{lle} Girard de Roanne a l'honneur de prévenir les familles que les élèves qui lui seront confiées seront exercées à faire la lingerie, tout en continuant leurs études.

Les plus avancées seront poussées à la couture avec un soin tout particulier, et on leur apprendra également les ouvrages de fantaisie, si elles le désirent, mais surtout la lingerie.

GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie.
SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854, 30, RUE DE PROVENCE, A PARIS

IMMEUBLES : 30, rue de Provence; DE LA C^e : 8, boulevard des Capucines; A PARIS : 2, rue Halévy (place du Nouvel Opéra).
Fonds réalisés au 30 juin 1869 31,800,338 40

Revenu annuel de la C^e au 30 juin 1869 9,453,387 70

Echances et sinistres payés depuis l'origine (1848) 4,869,360 05

La Compagnie a reçu, dans le dernier exercice de 12 mois, des propositions nouvelles pour une somme de 49,306,100 »

Ces derniers résultats portent à plus de 500,000,000 » les assurances proposées à la Compagnie pendant les 15 dernières années.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris, et à Lyon, à MM. Schlenker et C^e banquiers de la Compagnie; à Saint-Etienne, à M. Richarme, de la maison Girard Nicolas et C^e, banquiers de la C^e; à Roanne, à M. Puissant, de la maison veuve Jeanne Chaverondier et fils, banquiers de la C^e; à Montbrison, à M. Bayette, de la maison Verdolfin et Sénéclauze, banquiers de la C^e; à Saint-Chamond, à M. J. P. Coste, banquier; à Vienne, à MM. Clovis David et Gleyzoller frères, banquiers de la C^e, et à M. Tardif, représentant de la C^e. 4-3 698

AVIS

Les propriétaires de la

BELLE JARDINIÈRE

Magasin de vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et pour enfants.

(2, rue du Pont-Neuf, à PARIS.)
ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leurs sont faites de la province.

Des échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures, ainsi qu'un Catalogue complet, sont adressés à toutes les personnes qui en font la demande.

GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS POUR LIVRÉS TOUT CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE. 727

ENVELOPPES PERLES DÉCACHETAGE INSTANTANÉ DES LETTRES

Sans que les destinataires aient recours aux canifs, CISEAUX ou couteaux, ce qui évite impatience et perte de temps. L'adresse, les timbres et cachets restent TOUJOURS intacts.

Dépôt chez M. Nourisson fils, papetier, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne. 6-6 673

Eau, Pommade des frères Mahon

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, etc., « où ils obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » (Rapport de l'Académie de médecine à M. le ministre de l'intérieur.) — Guérison des maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. — 2 fr. et 3 fr. — S'adresser à Paris, rue Saint-Antoine, 200; — à ROANNE à la pharmacie Barlier rue de la Sous-préfecture. 17. 619

La douce *Revelsière* du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, éructations, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, larynx, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 72,000 cures, y compris celles des S^s. Le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc. — Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil. 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. — La *Revelsière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Dépôt à Roanne, chez M. Garnier, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co, 26, place Vendôme, Paris. 6

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le *RACAHOUT* de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs délaissés, ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans chaque ville. 488 3-3 2

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND
Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE
Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.
Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

Pour tous les articles non signés : MARION et VIGNAL

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE PERRAD-RENARD.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Perrad-Renard, ci-devant fabricant à Roanne, sont convoqués à se réunir le 23 de ce mois à 10 heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union.
Roanne, le 13 mai 1870.
805 • Le Greffier, POTHIER.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

FRMEE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES

IMMEUBLES

APPARTENANT

A la Fabrique de l'Eglise de la paroisse de Pouilly-les-Nonains.

Le dimanche 12 juin 1870, à 3 heures de l'après-midi, en la salle de la Mairie de Pouilly-les-Nonains, il sera procédé par le ministère de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, à la ferme aux enchères publiques, des immeubles appartenant à la Fabrique de l'Eglise de la paroisse de Pouilly-les-Nonains, situés à Saint-Léger et à Pouilly-les-Nonains, consistant : en maison, terres, pré et vignes. D'abord en six lots; ensuite avec enchère générale sur les lots réunis.

VENTE En gros ou en détail DU MATÉRIEL D'UNE

FILATURE DE COTON

ET DES BATIMENTS

Sis à Roanne, rue des Planches.
S'adresser à M^e AUROUX, notaire, ou à M^e LAFAY, mécanicien, ou à M^e Hypolite CHAVERONDIER, rue Beaulieu, à Roanne. 4-2 798

A LOUER DE SUITE Vaste Rez-de-chaussée

Avec cour et dépendances. POUR CAFE OU AUTRE INDUSTRIE
Rue Saint-Jean, 67.
S'adresser à M. Brisebras, cafetier, près le pont. 804 5-1

MM. RAVELLI FRÈRES

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que, tout en continuant plus que jamais leur profession d'entrepreneurs de plâtrerie et de peintures, ils ont joint et ouvert à Roanne, rue Impériale, n^o 36, et rue des Minimes, n^o 29, un important magasin de peintures et de drogueries au détail; et tiennent à l'instar des grandes villes une grande spécialité de couleurs broyées et toutes préparées, faites et bro-

yées dans les ateliers contigus au magasin et visibles à tout œil connaisseur, depuis les couleurs les plus ordinaires jusqu'aux couleurs extra-fines, garanties sciatées en 10 heures.

En outre ils ont une spécialité pour tous articles de broserie de peinture, pour les vernis des peintures en voitures, et tiennent un dépôt de roses, motifs en carton-pierre, bronzes de toutes nuances, articles de la maison Montilol, pour les articles de la plâtrerie et accessoires de moulures.

Les carreaux Marquet frères et VICAT, imitant la mosaïque. Par la même occasion on trouvera chez M^{me} veuve RAVELLI comme par le passé, une grande nouveauté et un grand assortiment de papiers peints et baguettes prussiennes dorées. 715

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

VENTE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude et pardevant M^e VEILLEUX, notaire à Roanne
Le lundi 16 mai 1870
à 10 heures du matin

D'UNE MAISON

Située à Roanne, faubourg de Clermont, rue du Riage.

Cette maison, dite maison rouge, comprend rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, grenier, cour, puits, boutique à tisser, pouvant contenir 24 métiers.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, rue Impériale, soit à M. VIGAUD-PAY, Quai des Charpentiers.

VENTE A L'AMIABLE en gros ou en détail

UN VIGNERONAGE

Situé à Ouches, au lieu de la Garde.
Composé de prés, terres et vignes. d'une étendue de 7 hectares 66 centiares. S'adresser pour les renseignements à M. TACHON fils, à Roanne, ou à M^e DUMONT, notaire.
On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements. 3-3

GOUDRON EN LIQUEUR

LE PROGRES AGRICOLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

Contre la mortalité du bétail

(Loi du 24 Juillet 1870)

Capital Social : Un million de Francs

ADMINISTRATION : BOULEVARD DE MAGENTA, 15, A PARIS

Directeur Régional : M. PÉLISSIER, à Roanne (Loire)

La Compagnie assure à PRIMES FIXES, exactement comme les Compagnies anonymes d'Assurances à Primes fixes, contre l'incendie. Elle garantit des Pertes pouvant résulter de la mort causée par maladie ou accident, et des cas de maladies incurables qui rendent l'abattage de l'animal indispensable.

LES SINISTRES SONT PAYÉS IMMÉDIATEMENT

Les ASSURÉS n'ont à craindre AUCUN APPEL SUPPLÉMENTAIRE de Primes, comme avec les Compagnies Mutuelles.

Les Tarifs sont établis d'après les conditions de nature, d'âge, d'aménagement, de nourriture, de climat et de soins qui peuvent rendre la mortalité plus ou moins considérable.

Les Résultats obtenus par la Compagnie dans le dernier exercice, prouvent qu'elle peut compter sur la sympathie et le concours de tous les amis de l'Agriculture et du Progrès.

Pour Renseignements et pour s'Assurer, s'adresser à M. PÉLISSIER, à Roanne.

L'URBAINE

AGENCE

AGENT GÉNÉRAL

DE ROANNE

M. PÉLISSIER

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes

CONTRE L'INCENDIE & SUR LA VIE

Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur. Valeurs assurées par la Compagnie : QUATRE MILLIARDS, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS, DEUX CENT DEUX MILLE, HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE FRANCS.

Garanties offertes aux Assurés (fonds social, réserve et primes à recevoir), plus de TRENTE ET UN MILLIONS.

(Extrait du Journal Officiel)

Assurances sur la Vie, Achats de Nues - propriétés et d'usufruits, Rentes viagères, Assurances en cas de Décès et Assurances mixtes. CAPITAL SOCIAL (l'un des deux plus forts des Compagnies françaises) DOUZE MILLIONS (réserves non comprises).

Envoi franco de livrets-prospectus à toute personne qui en fera la demande

A M. PÉLISSIER, agent général à Roanne.

LA GRÊLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LA GRÊLE

A COTISATIONS FIXES

Établie à Paris, Boulevard de Clichy n° 16.

Agence Générale de Roanne : M. PÉLISSIER, Directeur

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE

MM.

Le Comte d'Hezequès,

Comte de Coëtlogon,

Comte de Douhet de Monderand,

DE MAGNANOUR FLAVIEN,

Comte de Prébois,

PH. ALLIBERT,

VICOMTE HENNEQUIN DE VILLERMONT,

Comte de Léo de St-Poncy,

HERLOFFSEN,

Député et Administrateur de chemin de

fer, à Paris, Président.

Officier de la Légion d'honneur, Officier

de l'Instruction Publique, Grand-Offi-

cier de St-Maurice et de St-Lazare,

Commandeur de St-Georges-Grand,

etc., etc., à Paris, Vice-Président.

Ancien Officier supérieur, Chevalier de

la Légion d'honneur, à Paris,

Ancien pair de France, Chevalier de la

Légion d'honneur, à Paris,

Ancien Lieutenant-Colonel, d'Etat-Ma-

jor, Officier de la Légion d'honneur, à

Paris,

Ancien magistrat, avocat à Paris,

Commandeur de l'Ordre de St-Silvestre,

Administrateur de chemin de fer à Paris,

Chevalier de Légion d'honneur, Conseil-

ler Général de la Haute-Loire, à Paris,

de la maison Herjofsen et Cie de Rouen,

Commandeur de l'Ordre du St-Sépulchre,

Chevalier de l'Ordre impérial du Lion et

du Soleil de Perse, à Paris, Secrétaire.

S'adresser à M. PÉLISSIER, 27, rue du Rivage, à Roanne.

6-4 771

PARIS, 90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN



ENCRE NOUVELLE
MATHIEU PLESSY
ADOPTEE PAR L'AM. L'EMPEREUR ET L'IMPERATRICE
Croix de la Légion d'honneur à l'Exp. univ. de 1887.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES
portatives, fixes et locomobiles, de 4 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêt à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

HERMANN-LACHAPPELLE ET CH. GLOVER
144, rue du Faub.-Poissonnière, à Paris.

5 FR. PAR AN L'ÉPARGNE

JOURNAL FINANCIER, POLITIQUE ET COMMERCIAL

Paraissant tous les Dimanches

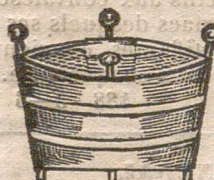
et publiant TOUS LES TIRAGES, Cours des Valeurs, Comptes-rendus, Paiements de Coupons, etc., etc.; — Renseignements commerciaux et Cours de toutes les marchandises.

Cet organe indépendant compte aujourd'hui 50,000 ABONNÉS.

F. DE FONTBOUILLANT, DIRECTEUR-GÉRANT

1, rue de la Bourse.

705 3-2



BONNE OCCASION

Une grande quantité de CAISSES A FLEURS

de diverses dimensions, en bon bois de chêne et toutes neuves, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires.

Lyon, rue Duguesclin, 27 (Brotteaux), près le Parc.

2-1 801



ENGHIEN CHEZ SOI

Les maladies de la gorge, gripes et bronchites traitées à domicile

Prix de la caisse contenant 24 quarts et un appareil pulvérisateur

QUARANTE FRANCS

PRIX DES EAUX MINÉRALES SULFUREUSES D'ENGHIEN

Les plus Sulfurées de France

CAISSE de 30 bouteilles..... 35 fr.

— de 50 demi-bouteilles. 30 fr.

— de 50 quarts de bouteille. 25 fr.

En sus de ces prix, 2 fr. pour caisse et emballage.

PRIX DES PASTILLES SULFUREUSES D'ENGHIEN : 2 fr. la boîte.

Adressez les demandes au Directeur de la C^{ie}, à Engien, ou à la C^{ie} de Vichy, 22, boul. Montmartre, à Paris. 6-3 781

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODELES

DE

MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIER.

Pour Tailleurs, Taillesses, Lingères, Chapelliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Piquettes à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avancée, peut être employée par les Tailleurs et Taillesses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quel prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITES POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvriers à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n° 5, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne.

Diverses Machines d'Agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc.

Roanne. — Marion et Vignal, imprimeurs gérants.

COMPAGNIE GÉNÉRALE ET INTERNATIONALE DES MACHINES A COUDRE



MACHINES AU PIED ET A LA MAIN

MACHINES POUR ATELIER ET POUR FAMILLES 26-3 784

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acide et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un

verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le remaniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café dans un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre d'eau (efficacité toute spéciale).

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon : 2 francs

Dépôts à Roanne : pharmacies GERAY et GARNIER.

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES

PERFECTIONNÉES et construites par CALLEBAUT

108, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 108, PARIS.

MACHINES POUR FAMILLES

ET POUR ATELIERS.

20 Médailles or et 1^{re} classe.20 Médailles or et 1^{re} classe.

CONSOMMÉ SPONT B^{ie} s. g. d. g.

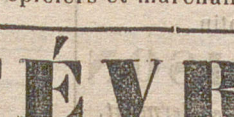
POTAGE GRAS TOUT PRÉPARÉ remplaçant le pot-au-feu.

TAPIOCA SPONT garanti pur Brésil.

MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS. (Exiger la signature.)

Usine à vapeur, 7, rue Pavée, au Marais.

Chez les principaux épiciers et marchands de comestibles. 36-23 459



ORFÈVRIE
ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure,
Réargente.

MANUFACTURE à Paris,
rue de Bondy, 56
SUCCURSALE A CARLSRUHE
Notre représentant, à Roanne, est M. DEFFORGES fils, orfèvre, rue
du Collège.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODE GRIMAUD ET C^{ie} PHARMACIENS A PARIS

C'est à l'iode que l'huile de foie de morue doit ses propriétés; malheureusement beaucoup de personnes ne peuvent la tolérer; notre sirop la remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le sirop, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé au suc éminemment purifiant et sulfureux des plantes antiscorbutiques, Raifort, Cochlearia.

Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants, pour combattre le lymphatisme, les scorbutiques, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, connues sous le nom de gourme et si fréquentes chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employée avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

Dépôt à Paris, à la Pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près de la banque; à Roanne, dans les bonnes pharmacies.

683 4-3

BITUME

E. GENOT, entrepreneur de Bitume de toutes sortes

Magasins à Roanne, rue de l'Asile

Troisirs, cours, caves, greniers à blé et autres, granges, etc., réservoirs bitumés. Se charge d'enduits verticaux destinés à écarter l'humidité des murs. — Les vieux bitumes sont déposés à 50 pour cent au-dessous du prix du neuf et garantis aussi bons.

A VENDRE

UN CALORIFIÈRE
A courant d'air chaud, à flamme renversée, avec les tuyaux de conduit de chaleur. S'adresser à E. GENOT, rue de l'Asile.

DIRECTION-INSPECTION DE ROANNE

Comprenant : La Loire, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Allier et Cantal.

Directeur-Inspecteur :

A. LACHAUME, ancien inspecteur d'assurances, 4 Quai de l'Île à Roanne

LA GAULOISE

(LIMITED)

Compagnie internationale d'assurances à primes fixes

Capital Social SIX MILLIONS de Francs

SIÈGE SOCIAL : à PARIS, rue du Cardinal Fesch, 29;

Conseil d'Administration :

Président : M. le vicomte ALEXIS DE GABRIAC (C. *), ex-ministre plénipotentiaire, à Paris.

MM. DABILLLET, propriétaire, ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine, à Paris.

MM. HUBERT DE SAINTE-CROIX, banquier, administrateur de la Compagnie spéciale de réassurances maritimes, à Paris.

HUMBERT, propriétaire et manufacturier à Lille.

JOURNÉE, entrepreneur de travaux publics à Lille.

LARIÈRE, de la maison Blanc-Larivière et C^{ie}, banquier, à Paris.

MIMBERT, banquier, industriel et propriétaire à Paris.

WALFORD, esquire, F. S. S., avocat, administrateur de la Compagnie la Réassurance et de la Compagnie des Accidents, à Londres.

Conseil judiciaire :

M^{re} NOGENT-SAINT-LAURENS (C. *), avocat, député au Corps législatif.

Administrateur-Directeur :

E. CUCHOTE, ancien inspecteur d'assurances.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

De toute Propriété mobilière et immobilière, Marchandises, Récoltes, Bestiaux.

Des Risques locaux et de voisinage.

Du Recours des locataires contre le propriétaire.

Assurances des Bois et Forêts sur pied.

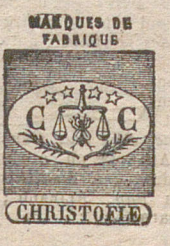
Assurances des Créances hypothécaires, suivant un nouveau mode.

Assurances contre l'explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur (lors même qu'il n'y aurait pas incendie).

Immédiatement après l'incendie, les dommages en résultant sont réglés de gré à gré, ou évalués en suite d'expertise contradictoire.

La somme à laquelle le dommage est fixé est payée comptant.

ORFÈVRIE CURISTOFLE



ORFÈVRIE
ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure,
Réargente.

MANUFACTURE à Paris,
rue de Bondy, 56
SUCCURSALE A CARLSRUHE
Notre représentant, à Roanne, est M. DEFFORGES fils, orfèvre, rue
du Collège.

COUVERTS ALFENIDE
Représentants dans les principales villes
DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Expositions universelles.
PARIS 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862
DEUX MÉDAILLES
Pour excellence des produits.
PARIS 1867
nous concourus (Membre du Jury)

ALFENIDE
NIDE
CURISTOFLE

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne.

Signature de l'imprimeur